

Charte des bénévoles




Préambule

L'ARCAUX, Association de l'Aide Rurale Cauchoise, est une association loi 1901 à but non lucratif.






L'ARCAUX accueille prioritairement des personnes adultes en situation de handicap mental et de déficience intellectuelle. Fortement attachée aux valeurs familiales, l'association privilégie l'accueil de personnes issues des départements de Seine-Maritime et de l'Eure afin de maintenir le lien avec leur environnement.

Le cœur de métier de l'ARCAUX est d'accompagner ces personnes dans leur projet de vie économique, familial, professionnel et social en construisant ensemble les solutions adaptées à leurs besoins.

L'ARCAUX gère quatre services en constante évolution :

-  un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT),
-  un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS),
-  un Atelier de jour (ATJ),
-  un Foyer d'Hébergement (FH).

En 2020, l'ARCAUX :

-  accompagne **161 personnes en situation de handicap**,
-  encadre **122 travailleurs en ESAT**,
-  emploie **71 salariés**,
-  emploie **5 salariés en contrat aidé**,
-  bénéficie du soutien de **18 administrateurs**.

Les valeurs de l'ARCAUX

L'association ARCAUX affirme que « *chaque être humain est acteur dans la société, reconnu et respecté quelle que soit sa différence.* »

Pour exercer ses missions, l'ARCAUX s'appuie sur des valeurs fondamentales, partagées par tous.

Solidarité :

Développer un engagement réciproque avec les personnes accompagnées, considérées comme partenaires.

Respect :

Reconnaître chacun dans ses différences et lui apporter une réponse adaptée.








Ouverture :

Etre à l'écoute de l'évolution du monde et développer des projets ajustés à chacun.

Les engagements de l'ARCAUX

Pour être au plus près des besoins des personnes accueillies, l'ARCAUX souhaite favoriser le bénévolat, permettre à toutes les personnes désireuses d'apporter leur aide de s'investir dans l'association.











A cet effet, l'association a défini les actions suivantes :

-  Elle accueille les bénévoles et les considère comme des collaborateurs,
-  Elle leur transmet les valeurs associatives, les explique et les illustre,
-  Elle les informe sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales tâches,
-  Elle leur confie, en fonction de ses besoins propres et des compétences proposées des activités en regard de leurs motivations et de leur disponibilité,
-  Elle les guide et les accompagne dans leurs missions en assurant l'adaptation aux tâches confiées par des moyens pertinents, assure leur sécurité et prend les mesures nécessaires d'assurance,
-  Elle facilite les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles le cas échéant, les salariés, les personnes accueillies, et les familles,
-  Elle fait en sorte d'agrandir le réseau social des bénévoles et leur épanouissement.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

Les engagements du Bénévole

Le bénévole s'engage à :

-  Respecter les valeurs associatives,
-  Respecter le règlement intérieur, la finalité et l'éthique de l'Association,
-  Se conformer à ses orientations et ses objectifs,
-  Assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis,
-  Respecter son organisation et ses règles de fonctionnement,
-  Exercer son activité dans le respect des convictions et des opinions de chacun,
-  Considérer que la personne accueillie est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
-  Coopérer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles le cas échéant,
-  Suivre les actions de formation proposées dans la mesure de ses disponibilités,
-  Respecter, dans toute la mesure du possible, un délai de prévenance raisonnable pour donner fin à son activité.

Je, soussigné(e) certifie avoir lu la Charte du Bénévolat de l'Association ARCAUX,
et m'engage à la respecter.

A, le

Bénévole :

Nom :

Signature :